

<b>Réunion du Comité syndical du mercredi 27 mai 2015</b>
---

**Présents :**Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Elisabeth AUBRY, Déléguée de la commune de Fougerolles
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale
- Frédéric BURGHARD, Conseiller Départemental
- Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère Départementale
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Jacqueline COQUARD, Suppléante pour la commune de Villersexel
- Nadine DAGUET, Suppléante de la C.C. Val de Gray
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale
- Mireille LAB, Conseillère Départementale
- Jean-Paul MAUNY, Déléguée de la C.C des 4 Rivières
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Nathalie WATBLED, Suppléante de la commune de Lure
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental

Non membres du comité syndical :

- Alexandra BERÇOT, représentante syndicale FO-EDM70
- Sophie ELERT, représentante syndicale FO-EDM70
- Nicolas CHARRIERE, directeur de l'EDM
- Fabrice CREUX, directeur de l'ADDIM
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, adjoint su secteur de Lure
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

**Excusés :**Membres du comité syndical :

- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale
- Gérard BURNEY, Délégué de la CC Terres de Saône
- Joëlle CLERC, Déléguée des communes de Pesmes et Marnay
- Jocelyne DEBELLEMANIERE, Déléguée suppléante de la C.C. Val de Gray
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Edwige EME, Conseillère Départementale
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Valérie HAENEL, Conseillère Départementale
- Raoul JUIF, Conseiller Départemental
- Yves KRATTINGER, Conseiller départemental, Président du Conseil départemental
- Marie-Madeleine LEONARD, Déléguée de la Commune de Luxeuil-les-Bains
- Bernadette MADIOT, Suppléante de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, Suppléant de la C.C. Val de Gray
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Stéphane PARRINELLO, Suppléant de la C.C des Combes
- Gérard PELLETERET, Conseiller Départemental
- Jean-Marie SIBILLE, Délégué de la CC Terres de Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Frantz THOMAS, Délégué de la C.C. Val de Gray

Non membres du comité syndical:

- Claude GALLORINI, adjoint du secteur de Luxeuil les Bains Viviane IVOL, directrice du service culturel du Conseil général
- Anne MILLET, adjointe du secteur de Gray

La Présidente, Isabelle ARNOULD ouvre la séance à 18 H en précisant que c'est une réunion d'information sans délibération. Mme ARNOULD indique que la réforme des élections départementales va permettre de disposer de 6 ans pour mener des actions sans interruption. Cela permettra également à l'équipe départementale d'évaluer les mesures qui seront prises pour la réforme de l'EDM.

## 1. EVOLUTION DU PROJET CULTUREL DE L'EDM

Un document de synthèse est remis à l'ensemble des membres du Comité syndical. Un rappel des principes d'évolution qui ont été dégagés par le groupe de travail lors des 2 réunions qui ont eu lieu en automne 2014.

Il est apparu une transversalité entre les points dégagés par les collectivités et ceux dégagés en interne par les groupes de travail des agents de l'EDM.

Des pistes apparaissant comme prioritaires ont été retenues pour commencer la mise en œuvre de la réforme.

L'une d'entre elle qui est de découpler les missions pédagogiques et administratives sera appliquée dès la rentrée prochaine. Mme ARNOULD souhaite développer ce point car il a une incidence sur les personnels et leurs missions. En effet, Le directeur a rempli jusque-là des missions d'enseignant coordonnateur des différents secteurs. Dans le cadre de la réforme, il apparaît opportun de créer différents centres forts. Mme ARNOULD souhaite à cette occasion remercier M. Nicolas CHARRIÈRE d'avoir mené durant 10 ans ces missions très difficiles sur un territoire éclaté et vaste.

Aujourd'hui un rapprochement des adjoints vers les territoires en créant des centres regroupant des enseignants sur chaque secteur paraît plus cohérent. Il s'agit de rendre les centres d'enseignement plus autonomes et plus impliqués sur les territoires.

Un pôle administratif sera créé au sein de la plateforme culturelle avec des fonctions administratives rattachées au niveau du département.

Un autre point a été évoqué : l'agrément de l'Etat à conserver. L'école est diplômante et doit le rester.

Concernant les finances, il a été rappelé que dans le coût de fonctionnement la masse salariale et les frais de déplacement représentent 96,5 %. Au niveau des frais de déplacements, ils pourront être réduits dans le cadre de la restructuration territoriale.

Pour le moment, il est primordial avant toute autre chose d'avoir une définition claire du projet pédagogique de l'école. En effet, l'enseignement musical traditionnel est en perte de vitesse et pas seulement en Haute-Saône, il s'agit de développer de nouvelles formes pédagogiques.

En fin de document, les différentes phases opérationnelles sont détaillées.

La Présidente demande aux membres de l'assemblée de lui faire part de leurs impressions par rapport à cette présentation.

Mme AUBRY demande quels sont les territoires envisagés ?

Mme ARNOULD demande s'il y a des volontaires puis précise qu'il s'agit de trouver 5 territoires d'expérimentation où l'EDM n'est pas très présente, d'aller y chercher des projets et de démontrer que l'EDM serait partie prenante.

C'est un raisonnement en terme de missions pour des territoires qui ne sont pas familiers et non en terme de détermination de lieux d'enseignement.

Par exemple les villes de Lure et de Luxeuil sont des villes centre adhérentes, il conviendrait de démontrer l'intérêt territorial de l'adhésion des CC.

Mme FRIQUET indique que sur la CC des Combes, l'intérêt territorial se traduit dans le cadre des NAP.

Il apparaît que les NAP sont un moyen d'entrée privilégié pour les activités de l'EDM.

M. BURGHARD pose la question de la mesure de l'impact en cas d'adhésion de la CC et non de la ville sur la hausse des élèves ? Peut-on le quantifier ?

Mme ARNOULD répond que le premier effet mécanique serait l'élargissement de la base de cotisations des collectivités donc plus de recettes pour l'EDM. De ce fait, il est primordial de construire le projet culturel de l'école dans lequel l'EDM et l'enseignement musical apparaissent nécessaires.

Mme FRIQUET souhaite avoir des détails sur l'organisation administrative envisagée au niveau de l'EDM.

La Présidente lui répond que les missions administratives (RH et finances notamment) seront prises en compte dans le cadre de la plate-forme culturelle (Culture 70) et que le syndicat mixte se concentrera sur la mission d'enseignement.

Mme FRIQUET précise à M. BURGHARD qu'au niveau de la CC des Combes, celle-ci s'est substituée à la commune au niveau de la compétence de l'EDM mais que les élus ne sont pas sensibilisés à cette question, c'est uniquement un transfert de charges avec le paiement de la participation.

M. NEDELEC lui demande si elle regrette cette situation ?

Mme FRIQUET lui répond qu'un gros travail est fait avec Écho System notamment afin d'associer l'EDM aux projets sur le territoire et de démontrer aux élus l'utilité de celle-ci.

Mme ARNOULD ajoute que c'est le cœur du problème, la visibilité et l'utilité de l'EDM. Il faut casser cette vision de charges financières uniquement pour les élus qui ne voient pas la contrepartie apportée par l'école sur le territoire.

M. BURGHARD indique que depuis des années il n'y a pas eu cette volonté de recherche de l'ancrage local de l'EDM. Pendant 20 ans les portes de l'EDM ont été fermées.

M. CHARRIERE répond que cela est dû, principalement à Luxeuil à un problème de personne. Cela n'a pu se faire à cause de cette raison.

M. BURGHARD ajoute que durant 10 ans, il a été Président de l'harmonie de Luxeuil et il n'y a eu aucune possibilité de partenariat avec l'EDM.

Mme AUBRY précise qu'il est important que les acteurs locaux au niveau de l'EDM connaissent le fonctionnement associatif du territoire. A Fougerolles il n'y a jamais eu de souci, il y a toujours eu quelqu'un de l'EDM pour soutenir les orchestres amateurs.

Mme ARNOULD indique qu'il faut du temps pour s'approprier ce document, toutes questions seront bienvenues au prochain Comité du mois de juin.

M. WEYERMANN intervient afin de préciser qu'il se retrouve totalement dans ce document que ce soit au niveau de la poursuite des missions actuelles, de la notion financière ou de la proportion de l'enseignement individuel et collectif à revoir. Le principal enjeu est d'irriguer musicalement les territoires. Le fait de se raccrocher à cette feuille de route cela correspond aux discussions antérieures au sein du Comité.

Mme ARNOULD répond que c'est une première marche vers l'écriture définitive du projet à faire ensemble. La Présidente souhaite effectuer un tour de table afin que chacun des membres s'exprime sur ce projet et indique s'il y adhère.

*Commune de Villersexel, Mmes CLERC et COQUARD* : la CC de Villersexel n'est pas adhérente, les déléguées sont prêtes à faire circuler ces informations au niveau de la CC. Ce sont des orientations positives et cela pourrait correspondre aux besoins des habitants. Les articulations possibles entre l'ADDIM et l'EDM sont intéressantes.

*Ville d'Aboncourt-Gesincourt, M. LAILLET* : un élargissement de la base des élèves par les NAP paraît intéressant. La musique est plus difficile d'accès par rapport au sport.

*M. PULICANI* : la sensibilisation à la musique passe par l'école, les tarifs selon lui freinent les nouvelles inscriptions.

*Mme FRIQUET* : sur les Combes, pour le moment les activités périscolaires sont effectuées en lien avec la FOL, ce serait intéressant de développer un partenariat EDM-FOL dans ce cadre. Concernant la réduction du nombre de centres d'enseignement par rapport à la territorialisation, ce sera un point sur lequel elle restera vigilante. En effet, sur le territoire des Combes, la présence d'un pôle musique actuelle doit permettre de maintenir des enseignements sur ce secteur.

*Mme BONNARD* : Adhère au principe de sectorisation car cela permettra effectivement un accès plus facile à l'enseignement musical.

*M. CREUX* : le cap, l'idée forte doit être en priorité la population haut-saônoise, elle doit être dans le viseur de cette réforme. L'entrée de l'enseignement musical ne doit plus seulement l'être par les élèves, il faut un réel changement dans les pratiques.

L'EDM doit réinvestir les lieux culturels comme sur Scey sur Saône par exemple. Il s'agit de passer du temps avec les élus pour redéfinir les besoins qui doivent être fondés sur la discussion et l'écoute. Des rencontres avec les habitants doivent avoir lieu comme lors de la présence de la Bulle, un dialogue est à instaurer, il faut mettre en synergie toutes les ressources disponibles.

L'ADDIM est en cours de mutation avec tout d'abord un changement de nom, elle deviendra un espace de coopération entre les différentes ressources. La richesse que constitue l'EDM est à préserver tout comme les archives, la médiathèque, cela doit constituer un projet culturel efficace. Pour exemple, sur la CC du Haut du Val de Saône, un projet a été porté en lien avec la médiathèque du fait de ce travail de présence territoriale. Il est primordial d'être au service des populations du territoire de ne pas oublier le sens du service public que doivent représenter les services culturels.

*Commune de Lure, M. NEDELEC* : adhésion totale à ces propositions d'évolution, de notion de territoire et de projets. Les NAP notamment sur la CC du Pays de Lure est une bonne entrée pour intégrer l'offre musicale sur le territoire.

*CCPR, M. TOURNIER* : adhésion à ce projet. Sur la CC du pays riolais un partenariat avec l'EDM dans le cadre des NAP, a eu lieu durant cette année scolaire, un renouvellement de la demande sera effectué pour la prochaine rentrée.

*CC des Combes, M. RICHARD* : les tarifs sont trop élevés pour les familles non adhérentes. Il est d'accord pour bâtir un modèle moins coûteux pour les familles et les collectivités.

*Commune de Luxeuil, Mme BAVARD* : attente de plus de détails surtout au niveau financier. Est en accord avec le projet d'irrigation du territoire. Un lien est à tisser pour aider les jeunes à découvrir la musique. Il faut mettre toutes les forces au service des associations.

Mme ARNOULD répond qu'effectivement le volet financier est l'une des préoccupations majeures des collectivités adhérentes, des propositions viendront sur ce volet notamment par le biais d'un principe de contractualisation sur 3 ans afin d'éviter les surprises.

Il faut tout d'abord finaliser le projet pédagogique puis les mesures pratiques pourront être mises en place.

*Commune de Fougerolles, Mme AUBRY* : cette feuille de route est claire et enthousiasmante. A son sens il faut pouvoir offrir aux enfants un accès aux enseignements musicaux et avoir accès à ces enseignements sans barrière géographique. Par contre les tarifs sont trop chers même en commune adhérente. Des demandes au niveau des NAP pourraient être effectuées par la ville de Fougerolles via les Francas.

*M. ROLLET* : d'habitude, les enseignants n'ont pas la parole au sein du Comité syndical !

Réponse de Mme ARNOULD : aujourd'hui ce n'est pas un Comité syndical formel puisqu'il n'y a pas de délibération.

En tant que professeur au sein de l'EDM, il est aujourd'hui en pleine réflexion notamment au niveau pédagogique. Il adhère au projet et pense représenter un ensemble de professeurs partants. Ceci dit tout cela est vécu comme une période d'incertitude, il souhaite travailler dans des conditions où un accès à la musique pour tous soit développé et enseignement de qualité.

*M. CHARRIERE* : a participé aux groupes de travail. Adhère à ce projet dont les orientations étaient définies dans le schéma départemental de 2007. Il n'y a pas eu d'adhésion de nouvelles CC du fait du manque de projet. Il fallait s, la gestion de tous ces paramètres au quotidien était trop difficile.

*CC Val de Gray, Mme DAGUET* : Le fait de faire profiter aux collectivités des NAP via l'EDM doit être un avantage. Ceci dit le coût financier est un gros handicap pour les familles même en tarif adhérent. Propose qu'une étude soit demandée à la CC du Val de Gray concernant la hausse du nombre d'élèves du fait que la CC soit adhérente et non plus la ville seule.

Pose la question concernant la mutualisation au niveau des ressources administratives, le fait que l'administratif soit éloigné des enseignants ne peut-il pas les déconnecter complètement de cette partie ?

Mme ARNOULD répond que les difficultés au niveau matériel notamment ne sont pas niées par les enseignants et qu'ils ne seront pas pour autant sans lien avec la plateforme administrative. La Présidente souhaite remercier Fabrice CREUX pour le travail accompli sur ce projet.

*M. WEYERMANN* : trouve le projet tout à fait lisible et accorde sa confiance pour sa mise en œuvre. Indique qu'il nourrit une utopie depuis longtemps : quelle que soit la commune où réside un élève, il doit pouvoir découvrir de la musique et s'y épanouir s'il en a le souhait. L'EDM doit être un "bouillon de culture". La CC du Val de Gray a été précurseur lors de la création de l'EDM. Il ajoute qu'à un moment l'EDM avait beaucoup d'élèves et que cela était un problème. De plus, il pense que la culture de qualité a un coût.

CC4 R : adhésion à ces principes. Bon fonctionnement au niveau de la musique à l'école sur la CC.

*Mme CHAUVELOT DUBAN* : grâce au travail de M. CREUX cela avance, la feuille de route est claire, il est important que l'offre musicale soit présentée dans les territoires. C'est une feuille de route qui va permettre la démocratisation de l'enseignement musical de l'EDM.

*Mme LAB* : une construction de l'offre culturelle est primordiale sur les territoires. A titre d'exemple, elle avait pris contact avec l'EDM pour les NAP et les tarifs étaient trop élevés. Faire une offre plus attrayante à la population est un bon projet. Sur la commune de Ronchamp, les interventions en milieu scolaire fonctionnent bien. Elle mise beaucoup sur cette feuille de route.

Mme ARNOULD indique que toutes ces remarques autorisent les travaux de continuation.

## 2. SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS DE L'EDM

Un document de synthèse sur chaque poste occupé par un agent contractuel est remis aux membres du Comité.

La création des postes permettra la résorption de l'emploi précaire en donnant le caractère permanent aux postes sur certaines disciplines qui sont déjà enseignées au sein de l'EDM.

Certains postes seront maintenus sur la même durée hebdomadaire ou bien une baisse de la durée hebdomadaire sera envisagée. D'autres postes seront supprimés du fait de doublon sur les disciplines avec des enseignants titulaires pouvant dispenser ces disciplines.

Cela ne nécessite pas de vote aujourd'hui mais lors du prochain Comité du mois de juin afin de créer les postes. Mme ARNOULD précise qu'elle a souhaité effectuer une présentation au Comité syndical afin que les enseignants ne soient pas mis devant le fait accompli.

M. RICHARD demande pour quelle raison un poste de batterie est créé et un autre supprimé. Mme ARNOULD répond qu'il y a nécessité de créer un poste de batterie de 10 h sur le secteur centre alors que sur Lure, du fait de la présence d'une école privée où est enseignée la batterie, le maintien du poste pour 2h30 n'apparaît pas nécessaire.

Mme AUBRY expose ses regrets pour les suppressions de postes de hautbois et de contrebasse du fait de la présence de ces disciplines sur les orchestres amateurs sur Fougerolles. Ne peut-on pas recentrer les cours sur un seul lieu si les frais de déplacement sont trop élevés ?

Mme ARNOULD répond qu'elle prend note de ces remarques et indique que concernant la discipline du hautbois, elle ne disparaît pas pour autant.

La Présidente demande s'il y a d'autres remarques ?

M. RICHARD demande ce que l'EDM répondra en cas de demande sur ces instruments à la rentrée ?

Mme ARNOULD répond que des projets d'échanges avec les écoles municipales de Vesoul et d'Héricourt seront mis en place.

La Présidente remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance et pour la qualité des échanges qui ont eu lieu.

La séance est levée à 19h25.